



La Commission a pour mandat de recueillir des témoignages, d'apprendre la vérité et d'informer la population canadienne sur ce qui s'est passé dans les pensionnats. Elle a rassemblé des milliers de documents et de récits, y compris les documents conservés par ceux qui exploitaient et finançaient les pensionnats, les témoignages de représentants des établissements ainsi que les expériences décrites par les survivants et leurs familles et par toute personne ayant été personnellement touchée par l'expérience des pensionnats et ses répercussions ultérieures. La Commission espère pouvoir guider et inspirer les PNMI et les Canadiens et Canadiennes pour qu'ils continuent le processus de vérité et de guérison menant à la réconciliation et à de nouvelles relations fondées sur la compréhension et le respect mutuels.

Boîte en bois cintré

« Sculptée par Luke Marston, artiste salish du littoral, la boîte en bois cintré de la CVR est un hommage à tous les survivants des pensionnats indiens... Les panneaux sculptés représentent les cultures uniques des anciens élèves inuits, métis et des Premières nations... La boîte en bois cintré de la CVR reflète la force et la résilience des survivants des pensionnats et de leurs descendants, et rend hommage aux survivants qui nous ont quittés. L'artiste rend hommage, dans les gravures, à sa grand-mère en racontant les expériences qu'elle a vécues aux pensionnats de l'île Kuper. » (CVR 8, 2015)



Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR)

Au Canada, les pensionnats indiens remontent aux années 1870. Plus de 130 pensionnats ont été établis un peu partout au pays et le dernier a fermé ses portes en 1996. Financés par le gouvernement et administrés par les églises, ils ont été mis sur pied pour empêcher les parents autochtones de participer au développement spirituel, culturel et intellectuel de leurs enfants.

Pendant cette période, plus de 150 000 enfants métis, inuits et de Premières Nations ont été placés dans ces écoles, souvent contre la volonté de leurs parents. Bon nombre d'entre eux n'avaient pas le droit de parler leur langue ni de pratiquer leur culture. Même si l'on estime à environ 80 000 le nombre d'anciens élèves encore en vie aujourd'hui, l'impact continu des pensionnats a été ressenti à travers les générations et a contribué aux problèmes sociaux qui persistent encore de nos jours.

Le 11 juin 2008, à la Chambre des communes, le premier ministre a présenté les excuses officielles du gouvernement du Canada aux anciens élèves, à leurs familles et aux communautés pour le rôle joué par le Canada dans le fonctionnement des pensionnats.

La Convention de règlement relative aux pensionnats indiens

Avec l'appui de l'Assemblée des Premières Nations et d'organisations inuites, d'anciens élèves des pensionnats ont traîné le gouvernement fédéral et les églises devant les tribunaux. Leurs causes ont mené à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, soit le règlement de recours collectif le plus important de l'histoire du Canada. La Convention a été établie pour réparer les préjudices subis dans les pensionnats. En dehors du versement d'une indemnisation aux anciens élèves, elle prévoyait la création de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, dotée d'un budget de 60 millions de dollars sur cinq ans.

La commission considère la réconciliation comme un processus individuel et collectif permanent qui nécessite la participation de toutes les personnes touchées par l'expérience des pensionnats indiens. Il s'agit notamment des PNMI et des anciens élèves, de leurs familles et collectivités, des groupes religieux, des anciens employés des pensionnats indiens, du gouvernement et des non-Autochtones du Canada.

En 2015, la Commission de vérité et réconciliation a publié *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir – Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*. Le rapport invite tous les Canadiens et toutes les Canadiennes à participer à un processus de réconciliation et lance plusieurs Appels à l'action.

Au sujet de la réconciliation, la CVR déclare ce qui suit :

« Pour la Commission, la réconciliation consiste à établir et à maintenir une relation de respect réciproque entre les peuples autochtones et non autochtones dans ce pays. Pour y arriver, il faut prendre conscience du passé, reconnaître les torts qui ont été causés, expier les causes et agir pour changer les comportements.

Nous n'y sommes pas encore. La relation entre les peuples autochtones et les peuples non autochtones n'est pas une relation de respect réciproque. Mais nous croyons qu'il est possible d'y arriver, et nous croyons qu'il est possible de maintenir une telle relation. Notre ambition est de démontrer que nous pouvons le faire.

En 1996, le Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones recommandait vivement aux Canadiens d'amorcer un processus national de réconciliation qui aurait placé le pays sur une voie nouvelle et audacieuse, modifiant radicalement les fondements mêmes des relations du Canada avec les peuples autochtones. Bien des choses qui ont été dites par la Commission royale ont été ignorées par le gouvernement; la majorité de ses recommandations n'a jamais été mise en œuvre. Mais le rapport et ses conclusions ont ouvert les yeux des Canadiens et modifié les conversations au sujet de la réalité des peuples autochtones dans ce pays (CVR, 2015a, pp. 7-8). »

Les *Appels à l'action* de la CVR comportent sept recommandations propres au domaine de l'éducation. Celles-ci varient entre s'efforcer de combler les écarts entre les Canadiens autochtones et non autochtones en matière d'éducation et d'emploi, et prévoir, pour les familles autochtones, des programmes d'éducation de la petite enfance adaptés à la culture. En voici les principes essentiels :

- fournir un financement suffisant pour combler les écarts mentionnés sur le plan des niveaux de scolarisation en une génération;
- améliorer les niveaux de scolarisation et les taux de réussite;
- élaborer des programmes d'études adaptés à la culture;

- protéger le droit d'utiliser les langues autochtones, y compris en ce qui touche l'enseignement de telles langues dans le cadre de cours crédités;
- permettre aux parents de participer pleinement à l'éducation de leurs enfants.

La CVR incite tous les Canadiens et toutes les Canadiennes à participer au travail de réconciliation et à se mobiliser pour faire face aux défis auxquels nous sommes confrontés, au moyen de la campagne « Ça me tient à cœur », selon laquelle « le dialogue doit s'élargir pour y inclure la réconciliation ». Les écoles doivent également participer pleinement au processus de réconciliation et au dialogue.

Dans ses *Appels à l'action*, la Commission de vérité et réconciliation demande aux systèmes d'éducation de réagir face aux séquelles laissées par les pensionnats et aux répercussions du racisme systémique sur les Autochtones. Par conséquent, il incombe aux écoles et à leur personnel d'être bien informés sur ces *Appels à l'action*, de savoir ce qu'ils peuvent faire pour améliorer les rapports entre les enfants, les jeunes, les parents et le personnel de façon qu'ils soient dénués de racisme, et aussi d'enseigner qu'il n'est pas question de rester passifs face au racisme.

Récemment, les divisions scolaires du Manitoba ont dû élaborer ou renouveler une forme quelconque d'énoncé ou de lignes directrices sur la diversité humaine, et autoriser la formation de clubs ou de groupes de justice sociale dans leurs écoles. Beaucoup ont également en place des politiques ou des programmes visant à lutter contre le racisme, contre les préjugés et contre l'homophobie. De plus, bon nombre d'entre elles ont des services de soutien à l'éducation des Autochtones mais aussi des stratégies et des plans d'action destinés à leur permettre de mieux répondre aux besoins des élèves PNMI et de leurs familles.

Même si nous avons réalisé certains progrès dans les domaines de la sécurité dans les écoles et de l'éducation inclusive, nous devons renforcer les politiques de nos divisions et de nos écoles et les faire évoluer pour répondre aux besoins changeants de la société et pour qu'elles reflètent les nouvelles réalités. Nous devons collaborer, nous efforcer de rendre nos écoles véritablement équitables et inclusives, et faire en sorte qu'elles reflètent notre engagement à l'égard des droits de la personne et de la justice sociale. Les politiques des divisions et des écoles sont importantes pour l'instauration d'un système d'éducation qui est au service de tous les élèves.